PARTENAIRES RÉELLES

DÉCISIONS 85

RENCONTRES RÉGIONALES
CAHIER DES PROPOSITIONS

RÉGION 01
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Québec

Dépôt légal: 1er trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 03-2-550-11644-5

CAHIER RÉGIONAL

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET ILES-DE-LA-MADELEINE

INTRODUCTION

Dans la région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine, deux rencontres de consultation ont permis de rejoindre 187 femmes. L'une tenue à Gaspé, les 23, 24 et 25 novembre 1984 et l'autre à Rimouski, les 7, 8 et 9 décembre 1984.

DÉROULEMENT

Le sommaire du contenu des rencontres s'organisait ainsi:

Vendredi soir

19h00: Mot de bienvenue

Présentation de l'ensemble de la démarche «Décisions 85» ses objectifs, son contenu, son déroulement

Présentation de la rencontre régionale: objectifs, contenu, déroulement; l'ouverture de la mise en nomination des déléguées régionales (modalités de l'élection)

Présentation des personnes-ressources présentes

Présentation synthèse des 10 thèmes

Priorisation des thèmes

21h30: Fin de la soirée

Samedi

De 9h00
à 18h00: Travail en ateliers sur le contenu des thèmes dans leur ordre de priorité, apport de nouvelles propositions s'il y a lieu, pré-priorisation individuelle des propositions ou mesures.

...

Dîner (12h00) et souper (18h00) communautaires gratuits sur place.

Dimanche

De 9h00 à 11h30	Travail en ateliers sur le contenu des thèmes, apport de nouvelles propositions s'il y a lieu, pré-priorisation individuelle des propositions ou mesures
	Fermeture de la période de mise en nominations des déléguées
11h30	Dîner communautaire gratuit sur place
13h00	Retour en ateliers: Votation des 10 propositions ou mesures prioritaires
14h00	Plénière: élection des déléguées régionales
15h00	Présentation des 10 propositions prioritaires issues de notre rencontre
	Résultats de l'élection: présentation des déléguées régionales élues
15h50	Clôture de la rencontre

La rencontre de Gaspé: les 23-24-25 novembre 1984 s'est tenue au Cégep de la Gaspésie:

- nombre de femmes inscrites: 76
- nombre de participantes venues à la rencontre: 56
- nombre de femmes ayant voté les propositions: 50

Profil des femmes inscrites:

Selon les données que nous avons prises au téléphone quand cela était possible, il semble que la moitié des femmes inscrites appartiennent à la catégorie des travailleuses rémunérées; l'autre moitié sont des travailleuses au foyer. 53 femmes nous ont dit appartenir à un groupe, à un syndicat ou à une association. 18 femmes ont déclaré n'appartenir à aucun groupe. Quant à la provenance, 14 femmes inscrites viennent des Iles-de-la-Madeleine, 21 de Gaspé et des environs, 20 de Gaspé Nord (de Ste-Anne-des-Montrs à Gaspé et comprenant Murdochville), 19 de la Baie des Chaleurs comprenant de New Richmond à Gaspé.

...

Profil des participantes:

- Travailleuses rémunérées: 10
- Travailleuses au foyer: 26
- Femmes appartenant à un groupe, etc...: 41
- Femmes n'appartenant pas à un groupe: 9
- Provenance: Iles-de-la-Madeleine: 13
  Gaspé et les environs: 9
  Gaspé Nord: 17
  Baie des Chaleurs: 17

La rencontre de Rimouski: 7-8-9 décembre 1984 s'est tenue au Cégep de Rimouski.

- Nombre de femmes inscrites: 111
- Nombre de participantes: 57
- Nombre de femmes ayant voté les propositions: 48

Profit des femmes inscrites:

Selon les données prises au téléphone et qui ne sont pas des données scientifiques, nous avons en date du 30 novembre 1984:

42 femmes inscrites comme travailleuses au foyer

42 femmes inscrites comme travailleuses rémunérées

44 femmes faisant partie d'un groupe, syndicat ou association

53 femmes ne faisant pas partie d'aucun groupe

69 femmes proviennent de Rimouski et des environs

11 femmes proviennent de Cap-Chat à Rimouski

16 femmes proviennent de la Métis, de la Matapédia et de la Baie des Chaleurs (jusqu'à Carleton).

...

Profil des participantes:

Travailleuses rémunérées: 33

Travailleuses au foyer: 24

Femmes appartenant à un groupe: 44

Femmes n'appartenant à aucun groupe: 13

Provenance:

Rimouski et les environs: 40

De Cap-Chat à Rimouski: 7

De Carleton à Rimouski: 10

GASPÉ - ÉVALUATION GLOBALE

La plupart des participantes ont déploré le fait d'avoir reçu la documentation et l'information trop tardivement, ce qui ne leur a pas permis de se préparer en profondeur. Il faut savoir que la rencontre de Gaspé s'est tenue plus tôt que la majorité des autres rencontres du Québec, afin que la saison difficile (tempêtes et routes glacées) n'empêche pas la participation. D'autre part, la majorité des inscriptions, c'est-à-dire 51 se sont faites dans la semaine précédant la rencontre de Gaspé... Malgré tout, la presque totalité des participantes sont arrivées à la rencontre avec leur document de travail que nous leur avions envoyé par livraison spéciale de Rimouski.

Le constat le plus fort qui ressort de la rencontre de Gaspé est un constat positif de satisfaction. Satisfaction quant au contenu: les participantes, les animatrices et les personnes-ressources ont noté combien cet événement avait été déclencheur pour la sensibilisation et la prise de conscience des femmes concernant de multiples aspects de leur situation économique. La rencontre de Gaspé a été une importante rencontre d'information pour toutes les femmes présentes. Beaucoup ont aussi apprécié la diversité de provenance des participantes qui a permis aux femmes de mieux se connaître et d'abattre des fossés... ce qui laisse présager un avenir prometteur de solidarité pour les femmes de la Gaspésie

...

et des Iles. Certaines ont remarqué que des femmes de tous les milieux avaient pu pour la première fois, se rencontrer, ce qui n'est pas toujours facile quand on n'est pas regroupées dans une association quelconque. Bref, la rencontre de Gaspé a donné aux participantes le goût de s'impliquer davantage dans leurs milieux respectifs.

Quant à la satisfaction relative au déroulement de la rencontre et à la technique de travail, le bilan est aussi très positif. Le travail des animatrices a été grandement apprécié. Les participantes se sont senties écoutées et respectées en toute liberté. Le mot «démocratique» employé par les participantes résume bien leur évaluation à ce sujet. Certaines ont été éblouies de voir travailler aussi efficacement des femmes avec des expériences aussi diverses et souhaitent avoir l'occasion d'une autre rencontre semblable. Enfin, soulignons que la gratuité de l'accessibilité à la rencontre a été un élément moins que négligeable dans le succès qu'elle a connu. Certaines sinon plusieurs participantes n'auraient pu venir sans cette gratuité.

RIMOUSKI - ÉVALUATION GLOBALE

Bien que les participantes auraient préféré se retrouver en plus grand nombre, malgré la tempête qui sévissait à différents endroits le 7 décembre chez-nous, le constat global autant du point de vue de la préparation du contenu de la rencontre au moyen du document de travail (que toutes avaient lu) que de celui du contenu et du déroulement comme tels de cette rencontre, le constat global, disons-nous, en est un de très haute satisfaction. Bien sûr, toutes sont d'accord pour dire que ce contenu était trop riche et trop dense pour être abordé en une seule fin de semaine: le travail accompli par les participantes, les animatrices et les personnes-ressources ont relevé, comme l'a souligné l'une des participantes, d'un véritable «tour de force» ... Et trop souvent, comme elle l'ajoutait, c'est aux femmes que l'on demande de tels tours de force...

Cependant les femmes de la rencontre de Rimouski sont reparties avec une nouvelle énergie: elles y ont fait des prises de conscience importantes concernant leur situation économique «réelle». De plus, elles ont découvert une autre solidarité: la solidarité entre les travailleuses au foyer et les travailleuses rémunérées. Elles se sont solidarisées avec et malgré les différences d'âges et de milieux. Elles ont réfléchi sur une réorganisation complète du travail. Bref, la rencontre de Rimouski a été un pas énorme pour les femmes qui étaient présentes. Le seul souhait: que le travail accompli ne retourne pas sur les tablettes, qu'on continue de faire de telles rencontres chez-nous et d'as-

...

surer un suivi à notre démarche de conscience comme femmes dans l'Est du Québec.

Dans cet esprit, les participantes ont trouvé le climat de travail excellent: respectueux, démocratique. La discipline et la liberté s'équilibraient, les animatrices et les personnes-ressources ont été grandement appréciées. Bref, la rencontre régionale de Rimouski s'est faite sous le signe du sérieux et du joyeux et a donné le goût aux femmes de continuer à s'impliquer dans leurs différents milieux.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX: RÉGION 01

1) Comme nous l'avons dit, les chiffres des «profils» nous permettent de dégager «grossomodo» les caractéristiques des femmes inscrites et des femmes participantes. Cette perspective d'ensemble est juste, bien que notre comptabilité ne soit pas parfaite: certaines femmes se sont inscrites sur place sans nous donner autre chose que leurs noms. D'autres inscriptions ont été prises à la hâte au téléphone. Il y a eu peut-être quelques oublis. Cependant, nous tenons à dire que le portrait d'ensemble qui se dégage est un véritable portrait des femmes qui se sont inscrites ou qui ont participé.

2) Nous avons noté, bien que nous n'ayons pas demandé les âges, que le groupe d'âge le moins représenté était celui des 18-25 ans. Autant à Gaspé qu'à Rimouski. Est-ce que la période d'examens (surtout pour Rimouski) suffit à expliquer cette absence? Est-ce que le peu de temps que nous avons eu pour entrer en contact avec elles est un élément d'explication suffisant?...

3) Il faut noter que les participantes de Rimouski ont voté sur les propositions nouvelles de Gaspé mais qu'il était naturellement impossible que la réciproque se fasse. Cette situation a permis aux propositions deGaspé d'avoir plus de poids et aux participantesde Rimouski d'avoir plus de choix. Dans ce contexte, il faut retenir qu'il y a une demi-homogénéité concernant la votation des mesures de la région 01 et qu'il est important que les résultats soient analysés de façon distincte et autonome pour les deux grandes régions de la Super-région 01.

...

4) L'autonomie administrative de la région Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine par rapport à la région du Bas Saint-Laurent étant presque chose faite, il est probable que les 6 déléguées régionales élues à Gaspé et à Rimouski restent au grand complet comme représentantes officielles de la Super région 01.

5) La responsable régionale remercie de leur collaboration et de leur solidarité toutes les femmes et tous les groupes de femmes qui ont participé de près ou de loin aux rencontres régionales de Gaspé et de Rimouski, à leur préparation et à leur excellent déroulement. Quarante-cinq multiplicatrices et multiplicateurs (les poteaux) ont travaillé dans l'ombre pour permettre aux femmes de l'Est du Québec de se rencontrer, de réfléchir et de prendes des décisions importantes quant à leur avenir économique. Merci de votre soutien!

Merci aussi à Radio-Québec pour sa présence à Gaspé et à Rimouski.

ANNEXE A

Pour Rimouski:

Les troix déléguées élues par vote secret et avec une confortable majorité sont par ordre alphabétique:

Simone Gagné Lepage, prés. régionale de l'AFEAS, de Mont-Lebel;

Christiane Jobin, Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski;

Louise Saint-Pierre, Groupe action et information des femmes de la Vallée, Amqui.

Coordonnées des déléguées élues en annexe.

Pour Gaspé:

Trois candidates se sont inscrites au tableau des nominations: (par ordre alphabétique)

Christiane Brinks de Caplan

Angéline Godin de Gaspé

Pierrette Lévesque de Chandler

Elles ont toutes trois été élues par vote secret avec une confortable majorité; Christiane Brinks appartient au groupe: «Femmes en mouvement» de Caplan, Angéline Godin au «Regroupement des femmes de Gaspé» et Pierrette Lévesque au groupe «Perspectives au féminin» de Chandler.

Coordonnées des 4 déléguées en annexe.

Les représentantes régionales après consensus:

Noms et adresses des déléguées régionales du Bas Saint-Laurent - Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine:

...

Noms et adresses des déléguées régionales du Bas Saint-Laurent - Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine:

Angéline Godin
C.P. 424
Gaspé
GOC 1RO Tél: 418-368-6645 ou 368-3381 bureau.

Pierrette Lévesque
C.P. 1044
Chandler
GOC 1KO Tél: 418- 689-3158

Rimouski:

Christiane Jobin
46, 3e Rue Ouest
Saint-Pie X
Rimouski
G5L 4Z3 Tél: 418-724-2300 ou 722-6818 bureau.

ANNEXE B

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition (numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
68	PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE Que le régime de rentes du Québec soit réaménagé afin que les travailleuses au foyer y aient accès;	190	34	1
134	PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE Que soient amendées les dispositions de Code civil du Québec concernant les prestations compensatoires portant sur la reconnaissance de la contribution en biens et services des conjoints à l'enrichissement du patrimoine familial afin d'y inclure expressément, que la notion de la contribution en biens et services comprend également le travail domestique, le travail au foyer ou tout autre travail non rémunéré. (Atelier 1);	188	27	2
119	FORMATION DES FILLES Qu'on exige des commissions scolaires et des institutions d'enseignement qu'ils appliquent les programmes de désexisation au matériel scolaire en général. De plus, que ces organismes utilisent les ressources du milieu (ex.: groupes de femmes) dans la réalisation de leurs objectifs de désexisation. (ref. prop. 52, Atelier 1);	175	25	3
115	FORMATION DES FILLES Qu'une campagne d'information sur la nécessité d'une meilleure	167	30	4

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition (numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
	formation professionnelle pour les filles soit conçue. Cette campagne devrait comprendre une information de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui: cette campagne pourrait s'adresser prioritairement aux intervenantes et intervenants, aux parents et aux enfants ainsi que dans les centres d'emploi fédéraux et provinciaux (réf. prop. 57, Atelier 3).			
110	ACCÈS AU CRÉDIT			
	Que le gouvernement du Québec exige que toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire et cohérente sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devrait mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires (réf. prop. 51, Atelier 1).	163	31	5
29	ORGANISATION DU TRAVAIL			
	Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail.	141	28	6

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition (numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
130	ACCÈS À L'ÉGALITÉ Que soit créé un office de surveillance qui organiserait une campagne de sensibilisation pour dénoncer les inégalités faites aux femmes dans l'emploi en insistant sur le droit au travail pour toutes les femmes. Que cet office comprenne obligatoirement des membres du CSF, de la Commission des droits de la personne et des différents regroupements des femmes. (cf. prop. 107, Atelier 4).	150	22	7
117	FORMATION DES FILLES Que des sessions d'initiation aux métiers non traditionnels soient offertes aux filles, et considérant le rôle primordial des parents et des éducatrices et éducateurs en cette matière, les sessions devraient comporter des volets spécifiquement conçus pour eux; une «banque volontaire» de femmes actives dans des métiers non traditionnels prêtes à venir dans les écoles devrait être mise sur pied. Que la sensibilisation au sexisme soit introduite dans les programmes de formation des maîtres et des conseillères et conseillers d'orientation (réf. prop. 54 et 55, Atelier 5).	132	23	8
35	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX L'accès des femmes aux emplois non traditionnels soit encouragé par des stimulants fiscaux aux entreprises qui intégreront des femmes dans des secteurs industriels non traditionnels ou qui permettront aux femmes de se recycler dans des professions porteuses d'avenir; et par la mise sur pied de programmes de recyclage vers des métiers non traditionnels à l'intention des personnes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.	130	24	9

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition(numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
129	ORGANISATION DU TRAVAIL Que l'état intègre la valeur de ce travail dans le calcul du produit national brut (cf. proposition 28, Atelier 1).	128	17	10

RENCONTRES RÉGIONALES RIMOUSKI ET GASPÉ POUR «DÉCISIONS 85»

Résultats de la votation des MESURES PRIORITAIRES

Région 01 - Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine

Propositions		Pondérations
1* 110	Crédit	118 points
2* 104	Salaire minimum	100 points
3* 106	Accès à l'égalité	100 points
4* 105	Bénévolat rémunéré	98 points
5* 115	Formation des filles	91 points
6* 108	Accès à l'égalité	87 points
7 68	R.R.Q. travailleuses au foyer	86 points
8 35	Accès emplois non traditionnels	81 points
9* 117	Formation métiers non traditionnels	80 points
10* 109	Subvention groupes	77 points

Région 01 - Bas Saint-Laurent

1* 134	Contribution en biens et services des conjoints	194 points
2* 129	Travail au foyer: P.N.B.	128 points
3* 127	Normes minimales de travail	124 points
4* 138	Aide sociale	110 points
5 68	R.R.Q. travail au foyer	95 points
6 29	Acquis exp: travail au foyer	78 points
7* 136	Pension de vieillesse	77 points
8* 128	Organisation du travail	74 points
9* 130	Accès à l'égalité	73 points
10* 115	Formation des filles	72 points

N.B. 1. Deux (2) priorités communes choisies à Gaspé et Rimouski, *115 et 68.
2. Les astérisques (*) correspondent aux propositions régionales.

ANNEXE C

En soutien aux représentantes de leur région, les participantes réunies en plénière à la Rencontre régionale de Gaspé, dimanche, 25 novembre 1984 ont voté des montants forfaitaires pour les déléguées régionales ou provinciales à «Décisions 85».

Il est proposé, que les déléguées régionales ou provinciales à «Décisions 85» bénéficient d'un montant forfaitaire pour compensation, et comme reconnaissance de l'importance de leur mandat et de la qualité de leur représentation.

Proposé par: Lucie Pépin

Appuyé par: Marie-Anna Lapierre et Anne Bernier

Dominique Goulet a demandé le vote après une période de questions.

Résultats: 34 pour 4 abstentions
sur un total de 48 participantes votantes.

La proposition est adoptée

Rencontre régionale de Rimouski, dimanche, 9 décembre 1984, montants forfaitaires pourles déléguées régionales ou provinciales à «Décisions 85».

Il est proposé, que les déléguées régionales ou provinciales à «Décisions 85» bénéficient d'un montant forfaitaire pour compensation, et comme reconnaissance de l'importance de leur mandat et de la qualité de leur représentation.

Proposé par: Danielle Litalien

Appuyé par: Blanche Morissette et Huguette Poulin

Période de questions

Nicole Dallaire demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE D

RÉGION 01

BAS SAINT-LAURENT - GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE

Tableau synthèse selon le rang et la fréquence

Prop.	Total des points	Rang	Prop.	Fréquence	Rang
68	190	1	68	34	1
134	188	2	110	31	2
119	175	3	115	30	3
115	167	4	29	28	4
110	163	5	134	27	5
29	141	6	119	25	6
130	140	7	35	24	7
117	132	8	117	23	8
35	130	9	126	23	8
129	128	10	130	22	9
127	124	11	138	22	9
104	121	12	104	19	10
106	120	13	76	17	11
126	119	14	105	17	11
108	111	15	106	17	11
105	110	16	127	17	11
138	102	17	129	17	11
113	94	18	108	16	12
30	86	19	24	15	13
24	82	20	30	15	13
76	81	21	123	15	13
128	80	22	136	15	13
116	79	23	91	14	14
136	77	24	109	14	14
109	76	25	139	14	14
64	73	26	64	13	15
118	71	27	92	13	15
139	71	27	113	13	15
5	71	27	116	13	15
91	69	28	128	13	15
92	68	29	132	13	15
123	65	30	118	12	16
132	60	31	27	11	17
111	56	32	122	11	17

Prop.	Total des points	Rang	Prop.	Fréquence	Rang
107	54	33	5	10	18
59	50	34	47	10	18
121	50	34	90	10	18
27	47	35	121	10	18
47	47	35	36	9	19
114	47	35	96	9	19
73	46	36	107	9	19
133	45	37	59	8	20
36	44	38	73	8	20
131	43	39	111	8	20
51	41	40	114	8	20
90	39	41	133	8	20
96	39	41	137	8	20
70	37	42	51	7	21
63	35	43	63	7	21
122	34	44	82	7	21
137	34	44	131	7	21
31	33	45	19	6	22
19	32	46	31	6	22
43	30	47	120	6	22
82	29	48	124	6	22
120	29	48	43	5	23
57	27	49	49	5	23
112	26	50	70	5	23
103	25	51	81	5	23
28	23	52	89	5	23
13	22	53	103	5	23
135	22	53	112	5	23
49	21	54	13	4	24
50	21	54	28	4	24
23	20	55	48	4	24
81	20	55	54	4	24
124	20	55	57	4	24
3	19	56	62	4	24

Prop.	Total des points	Rang	Prop.	Fréquence	Rang
67	19	56	71	4	24
69	19	56	74	4	24
125	19	56	83	4	24
16	18	57	94	4	24
48	18	57	125	4	24
54	18	57	135	4	24
89	17	58	3	3	25
10	16	59	22	3	25
95	16	59	23	3	25
62	15	60	37	3	25
71	15	60	50	3	25
101	15	60	53	3	25
98	14	61	61	3	25
84	13	62	67	3	25
94	13	62	69	3	25
74	12	63	95	3	25
53	11	64	98	3	25
22	10	65	101	3	25
61	10	65	2	2	26
83	10	65	6	2	26
88	10	65	10	2	26
93	10	65	16	2	26
37	9	66	66	2	26
99	9	66	75	2	26
25	8	67	84	2	26
86	8	67	88	2	26
97	8	67	1	1	27
52	7	68	4	1	27
75	7	68	12	1	27
1	6	69	15	1	27
2	6	69	17	1	27
39	6	69	18	1	27
66	6	69	25	1	27
77	6	69	33	1	27
15	5	70	34	1	27
33	5	70	38	1	27
38	5	70	39	1	27
80	5	70	40	1	27
6	4	71	44	1	27
100	4	71	52	1	27
12	3	72	55	1	27
34	3	72	58	1	27
58	3	72	65	1	27
72	3	72	72	1	27
4	2	73	77	1	27
17	2	73	80	1	27
40	2	73	86	1	27
18	1	74	93	1	27
44	1	74	97	1	27
55	1	74	99	1	27
65	1	74	100	1	27
7	0		7	0	
8	0		8	0	
9	0		9	0	
11	0		11	0	
14	0		14	0	
20	0		20	0	
21	0		21	0	
26	0		26	0	
32	0		32	0	
41	0		41	0	
42	0		42	0	
45	0		45	0	
46	0		46	0	
56	0		56	0	
60	0		60	0	
78	0		78	0	
79	0		79	0	
85	0		85	0	
87	0		87	0	
102	0		102	0	

RÉGION 01 BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE, ILES-DE-LA-MADELEINE

THÈME 1 LÉGISLATIONS DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Des dispositions de la loi sur les normes du travail devraient être révisées ou ajoutées de sorte que:			
1		**Toutes les femmes en emploi soient couvertes;**	6	69	1
2		**Le salaire minimum soit augmenté;**	6	69	2
	104 (01)	Le salaire minimum soit augmenté et indexé au coût de la vie;	121	12	19
3		**La durée de la semaine normale de travail soit réduite;**	19	56	3
4		**Le temps supplémentaire obligatoire soit aboli;**	2	73	1
5		**Le travail à temps partiel soit réglementé;**	71	27	10
6		**Le travail au rendement et son mode de rémunération soit réglementé;**	4	71	2
7		**La durée d'emploi permettant un recours à l'encontre d'un congédiement soit réduite;**			
8		**La durée d'emploi pour la fixation des vacances annuelles soit réduite;**			

THÈME 1 LÉGISLATIONS DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FRÉQUENCE
9		**Une disposition régissant l'ancienneté soit incluse;**	0		0
10		**Une disposition régissant la journée normale de travail soit incluse;**	16	59	2
11		**Des congés de maladie payés soient inclus.**	0		0
	127 (01)	Que des dispositions de la loi sur les normes du travail soient revisées ou ajoutées en incluant les propositions numéros 1 à 11 du Cahier de propositions.	124	11	17
		La Commission des normes du travail responsable de l'application de la loi sur les normes du travail devrait:			
12		**Informer et conscientiser davantage les travailleuses notamment les femmes immigrées sur la loi;**	3	72	1
13		**Publiciser les plaintes qui ont obtenu gain de cause pour inciter les travailleuses à se prévaloir des recours prévus dans la loi;**	22	53	4
14		**Rétablir le service gratuit d'aide juridique qu'elle offrait jusqu'à récemment aux travailleuses et travailleurs congédiés illégalement.**	0		0

THÈME I LÉGISLATIONS DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	La révision de la Loi sur les accidents de travail (Projet de loi 42) devrait:			
15	**Étendre l'application de la loi à toutes les femmes en emploi (domestiques et gardiennes d'enfants);**	5	70	1
16	**Permettre que les conditions de travail caractéristiques des secteurs d'emploi féminins soient prises en compte dans la définition des maladies professionnelles, quitte à ce que des recherches soient entreprises pour mieux connaître les maladies liées à ces secteurs;**	18	57	2
17	**Permettre à une travailleuse ou un travailleur de démontrer que sa maladie est directement ou indirectement reliée aux risques particuliers de son travail.**	2	73	1
	Des dispositions du Code du travail devraient être modifiées de sorte que:			
18	**La définition de salarié embrasse d'autres catégories de travailleuses;**	1	74	1
19	**La syndicalisation puisse être ouverte à des travailleuses et travailleurs qui, bien qu'exerçant les**	32	46	6

THÈME I LÉGISLATIONS DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	mêmes tâches, ne sont pas concentrés dans un même établissement (syndicalisation multipatronale par exemple);			
20	La référence au groupe distinct disparaisse, ce qui assurerait la primauté du droit d'association sur le caractère homogène du groupe;	0		0
21	Les procédures d'accréditation et de négociation soient accélérées.	0		0

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Il faudrait que les divers régimes de travail comportent des protections équivalentes. Ceci implique que: - le temps partiel soit réglementé (voir proposition 5); - le travail au rendement et son mode de rémunération soit réglementé (voir proposition 6);			
22	**Le travail à domicile soit réglementé.**	10	65	3
	La notion traditionnelle du travail devrait être revue de façon à ce qu'elle soit plus adaptée au contexte actuel du marché de l'emploi et favorise un meilleur accès aux nouveaux arrivants et arrivantes. Ceci implique que:			
23	**Le temps de travail soit réduit. (voir aussi propositions 3, 10 et 27);**	20	55	3
24	**Le travail partagé soit facilité et que des mécanismes le régissant soient développés;**	82	20	15
25	**Les horaires variables soient favorisés;**	8	67	1

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
26		**Des congés familiaux, sociaux et d'études soient offerts;**	0		0
27		**La préretraite soit favorisée pour celles et ceux qui le désirent.**	47	35	11
		Que la société reconnaisse la valeur sociale et économique du travail effectué à l'intérieur du foyer. Ceci implique que:			
28		**L'état intègre la valeur de ce travail dans le calcul du produit national brut. Il ne s'agirait pas d'une reconnaissance formelle, mais ces calculs pourraient servir de base en cas de séparation ou de divorce, ou pour réserver une juste part d'héritage à la veuve;**	23	52	4
	129 (01)	Que l'État intègre la valeur de ce travail dans le calcul du produit national brut.	128	10	17
29		**Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail;**	141	6	28
30		**On pourrait se pencher sur la meilleure façon d'accorder aux travailleuses au foyer des avantages**	86	19	15

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE

sociaux comparables à ceux dont jouissent les autres travailleuses et travailleurs;

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
31		**La recherche sur la valeur de cette forme de production (travail ménager) devrait être stimulée, et les travaux déjà disponibles devraient être largement diffusés pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'apport économique du travail des femmes à la maison;**	33	45	6
N	105 (01)	Que cesse la présente campagne en faveur du bénévolat et que ce travail considéré utile et nécessaire soit rémunéré;	110	16	17
N	128 (01)	Que soit formé un comité mixte composé de: - représentants gouvernementaux; - représentants syndicaux; - représentants patronaux; - représentants de la jeunesse, des femmes; - représentants d'autres groupes pertinents; afin de reviser la notion traditionnelle du travail de façon à mettre en place des mesures plus adaptées au contexte actuel du marché de l'emploi, et qui favorisent un meilleur accès aux nouveaux arrivants et arrivantes.	80	22	13

THÈME 3 ACCÈS À L'ÉGALITÉ

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Si l'on vise à ce que l'application du principe de l'égalité des sexes sur le marché du travail soit renforcé et soutenu par des mesures prévoyant l'accès à l'égalité de fait, il faudrait que:			
32		**Le contenu du règlement tienne compte de la réalité du marché du travail et permette un fonctionnement opérationnel et efficace;**	0		0
33		**Les programmes initiés sur une base volontaire et les programmes imposés reçoivent un traitement différent;**	5	70	1
34		**Une aide puisse être fournie aux entreprises qui mettent en place des programmes volontaires;**	3	72	1
N	130 (01)	Que soit créé un office de surveillance qui organiserait une campagne de sensibilisation pour dénoncer les inégalités faites aux femmes dans l'emploi en insistant sur le droit au travail pour toutes les femmes. Que cet office comprenne obligatoirement des membres du CSF, de la Commission des droits de la personne et des différents regroupements de femmes.	140	7	22
N	106 (01)	Que le Gouvernement oblige les entreprises à créer un programme d'accès à l'égalité incluant un programme d'information aux travailleuses et aux travailleurs dans le but de susciter des plaintes à la Commission des	120	13	17

THÈME 3 ACCÈS À L'ÉGALITÉ

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		droits de la personne lors de discrimination fondée sur le sexe.			
N	107 (01)	Qu'un office de surveillance organise une campagne de publicité pour dénoncer les inégalités faites aux femmes dans l'emploi en utilisant des moyens comme un prix Éméritas-Déméritas, une liste noire d'employeurs, l'utilisation des médias et ce, dans le but de changer les mentalités.	54	33	9
N	108 (01)	Que le gouvernement du Québec accélère les procédures afin d'adopter les programmes d'accès à l'égalité dans les plus brefs délais.	111	15	16

THÈME 4 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes devraient être réduits. Ceci implique que:			
	- Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail (voir proposition 29).			
35	**L'accès des femmes aux emplois non traditionnels soit encouragé: par des stimulants fiscaux aux entreprises qui intégreront des femmes dans des secteurs industriels non traditionnels ou qui permettront aux femmes de se recycler dans des professions porteuses d'avenir; et par la mise sur pied de programmes de recyclage vers des métiers non traditionnels à l'intention des personnes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.**	130	9	24
	L'application du principe qu' "à travail équivalent un salaire égal" s'impose. Ceci implique notamment:			
36	**Que la Commission des droits de la personne affecte des ressouces humaines spécialisées dans le suivi à apporter à l'application du principe;**	44	38	9

THÈME 4 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	139 (01)	...Mais avec des pouvoirs accrus pour l'application des décisions. (Ajout à la prop. 36).	71	27	14
		Les femmes devraient bénéficier dans les plus brefs délais des mêmes avantages sociaux que les hommes et aux mêmes conditions. Ceci implique que:			
37		**Le règlement établissant les normes de non-discrimination dans les avantages sociaux, actuellement en préparation au ministère de la Justice, soit adopté, incessamment.**	9	66	3
N	109 (01)	Que tous les groupes populaires et organismes communautaires à but non lucratif, rencontrant les objectifs gouvernementaux et fonctionnant surtout par le bénévolat soient assurés d'une subvention renouvelable automatiquement qui servirait à payer quelques salaires.	76	25	14

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	L'application du retrait préventif prévu dans la loi sur la santé et la sécurité au travail devrait être revue de façon à mieux protéger les clientèles visées. Ceci implique que:			
38	**Le processus de traitement des demandes soit accéléré;**	5	70	1
39	**Des recherches soient entreprises pour identifier les milieux de travail dangereux et leurs effets sur la santé des femmes enceintes;**	6	69	1
40	**Les professionnels de la santé et les femmes elles-mêmes soient mieux informés de la mesure du retrait préventif ainsi que des milieux de travail et des conditions de travail qui comportent des dangers pour les femmes enceintes;**	2	73	1
41	**Les départements de santé communautaire (DSC) jouent un rôle plus actif dans l'identification des correctifs à apporter aux postes de travail dangereux et en matière de support et d'information aux employeurs sur ces correctifs;**	0		0

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
42	**Un plus grand soutien soit accordé aux travailleuses victimes d'un refus ou d'intimidation de la part de l'employeur, particulièrement aux travailleuses immigrées qui sont souvent démunies en raison de leur méconnaissance de la langue française et de leurs droits.**	0		0
	La maternité devrait être reconnue comme une fonction sociale importante et, en conséquence, les travailleuses ne devraient pas être pénalisées. Ceci implique que:			
43	**Le congé de maternité et le remplacement du revenu pendant ce congé se rapprochent de ce qui existe dans le secteur public (durée de 20 semaines avec remplacement du revenu pouvant atteindre 93% du salaire net);**	30	47	5
44	**La femme qui allaite puisse prolonger son congé normal de maternité de 8 à 10 semaines;**	1	74	1
45	**Des congés spéciaux payés, à raison d'une dizaine de jours ouvrables pendant l'année, soient prévus (visites médicales pendant la grossesse, responsabilités parentales);**	0		0

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
46	**Un congé d'adoption comportant les mêmes avantages que le congé de maternité soit introduit dans la loi;**	0		0
47	**Un congé parental sans solde de 2 ans sans perte d'avantages et avec sécurité d'emploi soit introduit dans la loi;**	47	35	10
48	**La travailleuse enceinte, au terme de son congé, soit réinstallée dans son poste de travail ou dans un poste équivalent si son poste de travail n'existe plus et ce, au salaire touché au moment de son départ ou majoré s'il y a lieu;**	18	57	4
49	**Le critère de 20 semaines d'emploi complété pour bénéficier des congés spéciaux prévus pour des problèmes de santé durant la grossesse soit aboli.**	21	54	5

THÈME 6 ACCÈS AU CRÉDIT

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Pour que les femmes parviennent à l'égalité de fait dans l'accès au crédit, il faudrait que:			
50	**Soit adoptée une loi ou que des articles soient inclus dans une loi existante pour interdire spécifiquement toute discrimination dans le crédit;**	21	54	3
51	**Toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire et cohérente sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devrait mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires.**	41	40	7
	110 (01) Que le gouvernement du Québec exige que toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire et cohérente sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devrait mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires.	163	5	31

THÈME 6 ACCÈS AU CRÉDIT

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
N	111 (01)	Il est recommandé au gouvernement du Québec de considérer les demandes des femmes sur un même pied d'égalité face à l'accessibilité à ses programmes de subvention.	56	32	8
N	112 (01)	On exige du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme que les cours du programme "Entrepreneurship au féminin" soient gratuits.	26	50	5
N	132 (01)	Que le gouvernement du Québec exige que toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire et cohérente sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devrait mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires. On recommande au gouvernement du Québec de considérer les demandes des femmes sur un même pied d'égalité face à l'accessibilité à ses programmes de subvention.	60	31	13

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Les efforts mis sur la desexisation du matériel scolaire doivent se poursuivre et un plus grand nombre d'outils sur le sexisme doivent être conçus et mis à la disposition des intervenantes et intervenants scolaires, des parents et des étudiantes et étudiants. Ceci implique que:			
52		**Les commissions scolaires et les institutions d'enseignement poursuivent la désexisation du matériel d'enseignement;**	7	68	1
	119 (01)	Qu'on exige des commissions scolaires et des institutions d'enseignement qu'elles appliquent les programmes de désexisation au matériel d'enseignement et au contexte scolaire en général. De plus, que ces organismes utilisent les ressources du milieu (ex.: groupes de femmes) dans la réalisation de leurs objectifs de désexisation.	175	3	25
53		**Le ministère de l'Éducation produise des documents de sensibilisation au sexisme, incluant des états de situations étoffés et dont la présentation serait assortie d'activités d'animation et de discussion de groupe. Le volet "harcèlement sexuel en milieu scolaire" devrait être inclus dans ces documents étant donné son impact négatif sur les attitudes et orientations des filles. Ces documents comprennent, entre autres, le jeu Vire-vie;**	11	64	3

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	116 (01)	Que le ministère de l'Éducation produise des documents de sensibilisation au sexisme incluant des états de situations étoffés et dont la présentation serait assortie d'activités d'animation et de discussion de groupe. Le volet "harcèlement sexuel en milieu scolaire" devrait être inclus dans ces documents, étant donné son impact sur les attitudes et orientations des filles. Ces documents comprennent, entre autres, le jeu Vire-vie. Que le ministère, par le biais d'une législation, oblige les commissions scolaires à donner cette formation aux professeurs et à l'intégrer au contenu des cours donnés aux élèves.	79	23	13
		Des cours de sensibilisation au sexisme devraient être introduits dans les divers programmes. Ceci implique que:			
54		**Des sessions d'initiation aux métiers non traditionnels soient offertes aux filles, et considérant le rôle primordial des parents et des éducatrices et éducateurs en cette matière, les sessions devraient comporter des volets spécifiquement conçus pour eux; une "banque volontaire" de femmes actives dans des métiers non traditionnels prêtes à venir dans les écoles devrait être mises sur pied;**	18	57	4
55		**La sensibilisation au sexisme soit introduite dans les programme de formation et de perfectionnement des maîtres et des conseillères et conseillers d'orientation;**	1	74	1

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	113 (01)	Que des cours obligatoires sur le sexisme soient introduits dans les programmes de formation et de perfectionnement des maîtres, des conseillères et des conseillers en orientation et de tous les intervenantes et intervenants (socio-sanitaires) du milieu scolaire;	94	18	13
54-55	117 (01)	Que des sessions d'initiation aux métiers non traditionnels soient offertes aux filles, et considérant le rôle primordial des parents et des éducatrices et éducateurs en cette matière, les sessions devraient comporter des volets spécifiquement conçus pour eux; une "banque volontaire" de femmes actives dans des métiers non traditionnels prête à venir dans les écoles devrait être mise sur pied. Que la sensibilisation au sexisme soit introduite dans les programmes de formation des maîtres et des conseillères et conseillers d'orientation;	132	8	23
56		**Un cours de sensibilisation à une approche non sexiste de l'information soit dispensé aux étudiantes et étudiants en journalisme de niveau universitaire et aux étudiantes et étudiants en technique de communication de niveau cégep.**	0		0
		Une information publique plus soutenue devrait être développée à l'intention des intervenantes et intervenants, des parents et des enfants. Ceci implique que:			

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
57		**Une campagne d'information sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles soit conçue. Cette campagne pourrait comprendre une information de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui: cette campagne pourrait s'adresser prioritairement aux employeurs et aux journalistes;**	27	49	4
	115 (01)	Qu'une campagne d'information sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles soit conçue. Cette campagne devrait comprendre une information de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui: cette campagne pourrait s'adresser prioritairement aux intervenantes et intervenants, aux parents et aux enfants ainsi que dans les centres d'emploi fédéraux et provinciaux;	167	4	30
58		**Une activité comme le Prix Éméritas-Déméritas (publicité) du Conseil du statut de la femme soit développée pour couvrir l'émission radio, l'émission télé et l'article les plus ou les moins sexistes.**	3	72	1
		Des mesures de redressement devraient être mises en oeuvre pour réaliser l'égalité de fait des femmes et des hommes dans le milieu de l'éducation. Ceci implique que:			

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
59		**Des programmes d'accès à l'égalité soient mis sur pied; ce qui assurerait une plus juste représentation des femmes à tous les niveaux et secteurs du système d'éducation (voir propositions 32, 33, 34);**	50	34	8
60		**Une priorité soit accordée aux filles provenant de milieux économiquement défavorisés;**	0		0
	118 (01)	Qu'une priorité soit accordée aux filles provenant de milieux économiquement défavorisés sous forme d'aide financière.	71	27	12
61		**Des mécanismes de type "ombudsman" soient mis sur pied pour entendre les cas de harcèlement sexuel et de discrimination dans les institutions d'enseignement;**	10	65	3
	114(01)	Que, dans les institutions d'enseignement, des mesures disciplinaires concernant les cas de harcèlement sexuel et de discrimination soient mises sur pied et appliquées par une(des) personne(s) responsable(s);	47	35	8
N	120 (01)	Que soit uniformisée la formation au Cégep et à l'Université de façon à ce que les mêmes cours soient accessibles partout;	29	48	6
N	121 (01)	Qu'une formation soit donnée aux parents en rapport avec le cours "Formation personnelle et sociale" qui sera obligatoire en septembre 1985;	50	34	10

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
N	122 (01)	Qu'un cours d'auto-défense dispensé par des femmes pour les filles fasse partie de la programmation scolaire.	34	44	11

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Afin d'assurer dans la pratique un meilleur partage de la richesse familiale entre les conjoints, certaines mesures devraient être prises:			
62		**Que la Chambre des notaires et le Barreau mettent au rang de leurs priorités un programme d'information concernant les avantages et désavantages des différents régimes matrimoniaux; et que ces deux organismes offrent, dans le cadre de leur cours de perfectionnement, des sessions sur les changements sociaux et familiaux de sorte qu'ils informent leur clientèle de la portée de leur choix lorsqu'elle opte pour un régime matrimonial;**	15	60	4
	123 (01)	Que la Chambre des notaires et le Barreau mettent au rang de leurs priorités un programme d'information concernant les avantages et désavantages des différents régimes matrimoniaux ainsi que les avantages et désavantages de l'union de fait, et que ces deux organismes offrent, dans le cadre de leurs cours de perfectionnement, des sessions sur les changements sociaux et familiaux de sorte qu'ils informent leur clientèle de la portée de leur choix lorsqu'elle opte pour un régime matrimonial ou pour l'union de fait.	65	30	15
63		**Que le ministère de la Justice fasse pression sur la Chambre des notaires afin que cette dernière inclut (dans les contrats de séparation de biens et de société d'acquêts) une clause de copropriété de la résidence**	35	43	7

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	familiale, dans l'éventualité de l'acquisition de cette résidence;			
64	Que les conjoints aient l'obligation de faire une déclaration de résidence familiale, devant le notaire, pour l'immeuble acquis après le mariage, et devant l'officier d'état civil pour l'immeuble acquis avant le mariage; dans le cas d'une location, que les conjoints aient l'obligation de faire une déclaration de résidence familiale à la signature du bail, s'il y a lieu, et de co-signer ce dernier;	73	26	13
65	Que le montant des meubles meublant insaisissables soit haussé jusqu'à un maximum de 5 000 $;	1	74	1
66	Que le Gouvernement intensifie ses campagnes d'information au sujet de la résidence familiale;	6	69	2
67	Que le projet de loi sur les successions - au programme législatif de l'automne 1984 - maintienne le principe de limiter la liberté totale de tester;	19	56	7
68	Que le régime des rentes du Québec soit réaménagé afin que les travailleuses au foyer y aient accès;	190	1	34

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
69	Que des mesures de compensation pour les femmes collaboratrices qui n'avaient pas droit de cotiser au R.R.Q., pendant les 15 premières années du régime soit instaurées;	19	56	3
70	Que le Régime des rentes du Québec soit bonifié et réaménagé de manière à lui faire jouer un rôle central dans la préservation du niveau de vie à la retraite (voir aussi propositions 90 et 91);	37	42	5
71	Que les régimes de retraite d'employeurs soient amendés pour qu'ils assurent de façon plus satisfaisante des revenus complémentaires à la retraite et réflètent mieux l'égalité des conjoints (voir aussi propositions 94 et 95);	15	60	4
72	Que les communautés culturelles qui ne bénéficient pas d'ententes en sécurité sociale puissent en profiter le plus tôt possible;	3	72	1
73	Qu'une loi régissant les entreprises familiales soit créée; cette loi serait du ressort du droit corporatif plutôt que de celui du droit familial, ce qui permettrait une reconnaissance du travail de la femme collaboratrice en dehors de son statut matrimonial. Cette loi devrait contenir une réglementation minimale obligatoire. Elle devrait offrir, sur une base volontaire,	46	36	8

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	la possibilité au conjoint collaborateur de bénéficier d'une déclaration de statut qui serait alors légalement enregistrée. Dans le cadre de cette déclaration de statut, la femme collaboratrice aurait la possibilité de choisir entre deux statuts, chacun comportant des droits spécifiques;			
74	Que le ministère de la Justice augmente les ressources humaines et financières de ses services de perception des pensions alimentaires, ce qui réduirait les délais de traitement des demandes;	12	63	4
75	Que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu exerce le droit de subrogation que lui confère la loi de l'aide sociale: les bénéficiaires d'aide sociale, créancières et créanciers de pensions alimentaires, n'étant pas obligés de prendre l'initiative d'une telle démarche;	7	68	2
76	Que l'exemption de personne mariée consentie au mari soit remplacée par un crédit d'impôt remis aux femmes;	81	21	17
77	Que les frais de garde des conjoints collaborateurs puissent être déduits des revenus;	6	69	1

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

. PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
78		**Que les gains en capital, en cas de vente, soient calculés après le partage des bénéficies avec le conjoint au statut de collaborateur, quand celui-ci a oeuvré plus de 5 ans dans l'entreprise;**	0		0
79		**Que les acquis d'expérience et de formation extra-scolaire des femmes collaboratrices soient reconnus (voir aussi proposition 29).**	0		0
N	133 (01)	Que des pensions alimentaires reçues par les femmes ne soient pas comptabilisées dans le revenu total sur leur rapport d'impôt;	45	37	8
N	134 (01)	Que soient amendées les dispositions du Code civil du Québec concernant les prestations compensatoires portant sur la reconnaissance de la contribution en biens et services des conjoints à l'enrichissement du patrimoine familial afin d'y inclure expressément que la notion de la contribution en biens et services comprend également le travail domestique, le travail au foyer ou tout autre travail non rémunéré.	188	2	27

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Le régime fiscal québécois, en regard des mesures liées à la présence d'enfants devrait être révisé et inclure les éléments suivants. Ceci implique que:			
80	**Les exemptions pour enfants à charge soient éliminées; les sommes ainsi recueillies serviraient à augmenter les allocations familiales. Ces allocations seraient imposables sur le revenu le moins élevé de l'un ou l'autre parent;**	5	70	1
81	**L'allocation de disponibilité versée aux femmes qui ont de jeunes enfants soit calculée en proportion du coût réel de la garde et soit versée jusqu'à ce que l'enfant fréquente l'école secondaire.**	20	55	5
	Les services de garde sont un service essentiel pour les Québécoises et Québécois. Il est donc nécessaire que:			
82	**Un réseau universel et gratuit de garderies soit instauré;**	29	48	7

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
83		**Le nombre de places en garderie soit augmenté;**	10	65	4
	124 (01)	Que le nombre de places en garderie soit augmenté de même que le montant des revenus pour être admissible à l'aide financière pour les frais de garde;	20	55	6
84		**Les services de garde en milieu scolaire soient plus développés et mieux adaptés aux réalités du travail des parents;**	13	62	2
85		**Les municipalités favorisent le développement d'un réseau de garderies municipales et de quartier, et s'asssurent que leurs règlements soient conçus en ce sens;**	0		0
86		**Les employeurs favorisent la mise sur pied de garderies sur les lieux de travail (par exemple, la gratuité des locaux);**	8	67	1
87		**Les immigrées qui fréquentent les COFI aient accès sans délai à des services de garde subventionnés.**	0		0
		Le travail fait auprès des enfants devrait être mieux reconnu dans les programmes publics. Ceci implique que:			

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
88		**Le Régime des rentes du Québec accorde à tout parent responsable de jeunes enfants, soit une réduction de sa période cotisable, soit une inscription de crédits de rentes, selon la plus favorable des éventualités. Si les parents responsbles de jeunes enfants choisissent de demeurer en emploi, leurs cotisations devraient être remboursées jusqu'à concurrence du montant crédité aux autres (voir aussi proposition 91);**	10	65	2
89		**Les personnes au foyer - parents, domestiques ou gardiennes - qui accordent des soins aux enfants d'âge préscolaire soient couvertes par la loi sur les accidents de travail;**	17	58	5
N	125 (01)	Que la déduction pour frais de garde au niveau provincial et fédéral soit effective pour l'un des parents sans avoir à présenter de reçus;	19	56	4
N	126 (01)	Regrouper les propositions 82-83-84-85-86 et 87 en une seule proposition;	119	14	23
N	131 (01)	Que soit enlevé le principe de l'universalité des allocations familiales afin que les montants ainsi récupérés soient répartis entre les personnes à faible revenu, ayant ou ayant eu charge d'enfants, ce qui assurerait un revenu minimu garanti;	43	39	7
N	135 (01)	Afin de faciliter l'accès à certains services des familles à faible revenu, nous réclamons l'obtention d'une carte	22	53	4

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	universelle renouvelable chaque année donnant accès aux services de garde subventionnés en dehors du milieu habituel de garde.			

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Femmes âgées Le phénomène de la féminisation de la pauvreté étant particulièrement accentué chez les femmes âgées, des mesures devraient être prises pour palier à cette situation. Une bonification et un réaménagement du Régime des rentes du Québec devraient être prévus. Ceci implique que:			
90	**La rente de retraite de la personne cotisante soit portée de 25 à 50% des gains d'emploi assurés;** **Le maximum des gains admissibles (MGA) soit rétabli le plus vite possible au niveau du salaire industriel moyen;** **Toute personne cotisante puisse retrancher jusqu'à 30% des années où la cotisation a été nulle ou faible de sa période cotisable au lieu des 15% actuels;**	39	41	10
91	**Le partage des crédits de rentes accumulées durant la vie commune en cas de divorce devienne obligatoire;** **Le partage des crédits de rentes au moment de la retraite ou du décès devienne obligatoire;** **Le partage des rentes en cas d'invalidité devienne obligatoire;**	69	28	14

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	La période d'exclusion soit étendue, de sorte qu'elle couvre le temps passé à la maison par l'un ou l'autre des parents pour s'occuper des enfants de moins de 12 ans, d'invalides ou d'handicapés.			
	Des modifications au programme de sécurité de la vieillesse devraient aussi être prévues. Ceci implique que:			
92	**Le supplément de revenu garanti soit augmenté;**	68	29	13
93	**Les conditions de résidence nécessaires à l'obtention de la pension de vieillesse soient assouplies.**	10	65	1
	Les régimes supplémentaires de rentes devraient être réformés. Ceci implique:			
94	**L'acquisition plus rapide d'une rente;** **Une meilleure transférabilité;** **L'indexation des rentes;** **Des cotisations patronales au moins égales à la moitié du coût de la rente acquise aux travailleuses et travailleurs;**	13	62	4

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
95		**Le versement obligatoire d'une rente de conjointe ou conjoint survivant à moins de renoncement de la part des deux conjoints;** **Le partage des crédits de rentes en cas de divorce;** **L'instauration d'un régime uniforme pour tous les employées et employés d'un même employeur;** **L'abolition de toute discrimination fondée sur le sexe.**	16	59	3
		Femmes chefs de famille Des modifications devraient être apportées à la loi de l'aide sociale pour mieux tenir compte de la situation spécifique des familles monoparentales. Ceci implique que:			
96		**Dans le calcul des prestations d'aide sociale les frais supplémentaires liés à la présence d'enfants soient mieux reconnus;**	39	41	9
97		**Les bourses d'études et les pensions alimentaires soient considérées comme revenu de travail dans la loi de l'aide sociale;**	8	67	1
97	138 (01)	Que le fait de toucher des bourses d'études et/ou des pensions alimentaires n'ait pas pour effet de réduire les prestations d'aide sociale.	102	17	22

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
98	**L'article du règlement de l'aide sociale qui considère sur le même pied les couples vivant maritalement et les couples mariés quant à leurs obligations financières les uns envers les autres soit abrogé;**	14	61	3
99	**L'octroi d'un crédit d'impôt remboursable, financé par l'abolition de l'équivalent de l'exemption de personnes mariées soit prévu dans la loi de l'impôt.**	9	66	1
	Une meilleure formation et un accès au marché du travail devraient être les meilleurs garants d'une sécurité économique. Ceci implique que:			
100	**De véritables programmes de formation préparatoires à l'emploi dans toutes les régions où ils sont inexistants soient mis sur pied;**	4	71	1
101	**L'accès des femmes chefs de famille aux programmes de formation et de recyclage soit facilité;**	15	60	3
102	**L'accès des femmes immigrées aux programmes relatifs à l'apprentissage du français soit facilité;**	0		0

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
103		**Des subventions pour la mise sur pied de services d'intégration au marché du travail à l'intention des femmes chefs de famille monoparentale soient accordées.**	25	51	5
N	136 (01)	Qu'une modification soit apportée à la loi du Régime de pensions de vieillesse de façon à ce que la pension soit reconnue aux conjointes dès 55 ans, lorsque le conjoint reçoit déjà sa pension;	77	24	15
N	137 (01)	Promouvoir la création d'emplois qui tiennent compte de l'expérience, de la formation et de l'intérêt des femmes chefs de famille en leur donnant les moyens de mettre sur pied des services pour les soutenir dans leurs responsabilités familiales (garderie, popote, cafétéria, etc.).	34	44	8

ANNEXE E

RENCONTRE RÉGIONALE DE RIMOUSKI «DÉCISIONS 85»

NOM DES PARTICIPANTES:

Banville Adrienne
Bonenfant, Jeanet
Daoust, Hélène
Ferland, Judith
Gagnon, Christianne
Hudon, Chantal
Lagacé, Marcelle
Litalien, Danielle
Morisette, Lucienne
Potvin, Lorraine
Royer, Danielle
St-Pierre Louise
Tourville, Christianne
Bherer, Lise
Levesque, Michelle
Otis, Mona
Ross, Rolande
Landry, Odette
Ratté, Nicole

Bélanger France
Cassistat Rioux, Huguette
Dumais, D'Amours, Denise
Fournier, Francine
Gendron, Sylvie
Jobin, Christianne
Langlais, Éliane
Martin, Ghislaine
O'Breham, Joyce
Poulin, Huguette
St-Cyr, Francine
St-Pierre, Thérèse
Truchon, Chantale
Lechasseur, Denise
Legendre, Ginette
Parent, Ghislaine
Savoie, Monique
Buffin Christiane
Roy, Reine-Marie

Bélisle Marie
Coté, D. Aline
Dumais, Jeannine
Gagné, Lepage, Simone
Giguère, Rita
Lafalmme, Cyr, Madeleine
Lauzier, Lisette
Martin, Nicole
Ouellet, Ginette
Proulx, Jocelyne
St-Pierre, Lise
Sénéchal, Diane
Bherer, Nicole
Landry, Marie Christine
Morissette, Blanche
Potvin, Lise B.
Voyer, Louise
Durand, Irène
Veilleux, Diane

Total: 57 participantes.

ANNEXE E

RENCONTRE RÉGIONALE DE GASPÉ «DÉCISIONS 85» LES 23-24-25 NOVEMBRE 1984

NOM DES PARTICIPANTES:

Brinck, Christianne
Goulet, Dominique
Cyr, Simone
Castilloux, Fernande
Fournier, Robinson, Nicole
Lapierre, Marie-Anna
Bernard, Emélie
Turbide, Christiane
Berthelot, Almanda
Robichaud, Chantal
Leblanc, Céline
Côté, Lucielle
Blouin, Hélène
Beaudin, Martine
Gaul, Guylaine
Albert, Aline
Bernatchez, Odette
Gabrielle Roy
Conny Horth

Dupuis, Carole
Cavanagh, Odette
Bernier, Anne
Horth, Lise
Aubin, Marie
Côté, Olivine
Pépin, Lucie
Cyr,Marielle
Carrier, Rita
Renaud, Jacqueline
Langford, Cécile
Castilloux, Diane
Bernatchez, Fernande
Levesque, Pierrette
Pomerance, Erica
Couture, Françoise
Bernatchez, Mariette
Marthe Auclair
Solange Desbiens

Aspirot, Alphonsine
Dion, Monette
Johnson, Suzanne
Vigneau, Diane
Gaumond, Jeannette
Lapierre, Lucielle
Denis, Octavienne
Cyr, Yvonne
Horth, Vanita
Godin, Angéline
Longuépée, Carole
Dion, Francine
Lavoie, Ghislaine
Cormier, Ginette
Boudreau, Irène
Couture, Olivette
Fortin, Johanne
Jeann-Mance Turbide

Total des participantes: 56

ANNEXE F

RENCONTRE DE GASPÉ

Nom des animatrices d'ateliers:	Diane Girard, Gaspé
	Christiane Paquet, Gaspé
	Louise Denkey, Gaspé
	Nicole Grenier, Paspébiac
	Isabelle Jomphe, Gaspé
Nom des personnes-ressources:	Diane Verret, Québec (Secrétariat à la condition féminine)
	Louise Clermont, Québec (Secrétariat à la condition féminine)
	France Leblanc, Rimouski (soutien technique) Conseil du statut de la femme
	Chantal Hudon, Rimouski (CRSSS)
Organisation technique:	Isabelle Jomphe et Anne Gleeton
	Diane Girard
	Chantal Hudon

ANNEXE F

Rencontre de Rimouski

Nombre d'ateliers: 4

Nom des animatrices:

Régine Valois, Rimouski

Denise Banville, Rimouski

Nicole Dallaire, Rimouski

Nicole Bérubé, Rimouski

Chantal Hudon de Rimouski a été animatrice en «stand by»

Nom des personnes-ressources:

Diane Verret, Québec (Secr. à la cond. féminine)

Louise Clermont, Québec (Secr. à la cond. féminine)

Marie Bélisle, Rimouski, pigiste, auteure d'un texte et des pancartes (utilisées à Gaspé et Rimouski) concernant la situation économique des femmes de l'Est du Québec.

Reine Marie Roy, avocate de Rimouski, spécialisée en droit matrimonial

Diane Veilleux, avocate de Rimouski, spécialisée en droit du travail.

Organisation technique:

Nicole Ratté (secrétaire pour le projet)

Audette Landry et Irène Durand (repas, matériel audio-visuel, tableau des mises en nominations)

Christiane Buffin, Michèle Lauzier, Lucie Levesque (accueil)

La Grande Ourse (pancartes des thèmes)

Régine Valois (voîte de scrutin)

Garderie du Bas du Fleuve: 13 enfants le samedi

(Elisabeth Pelletier, dir.) 11 enfants le dimanche.

ANNEXE G

COUVERTURE DE LA PRESSE ÉCRITE

Progrès-Echo mercredi 5 déc. 84.

Dans le cadre de DECISION 85

100 femmes de la région participeront aux ateliers

Il y a quelques semaines, l'ex-ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, était à Rimouski pour annoncer, près de dix ans après l'«année de la femme», la tenue d'importants colloques à travers la province pour faire le point sur la situation actuelle vécue par les femmes et déterminer les principaux objectifs à poursuivre durant les années à venir. **Décisions 85** réunira des femmes représentantes de toutes les régions du Québec pour discuter et travailler autour principalement de la question de la sécurité économique. Des rencontres préliminaires auront lieu à Rimouski les 7, 8 et 9 décembre prochains.

Les rencontres préliminaires en région ont pour but de déterminer les priorités spécifiques à certains groupes de femmes avant la tenue de la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises qui se tiendra à Montréal les 14, 15 et 16 mai 1985. Les priorités régionales établies, il deviendra plus facile de cerner les points importants et de passer en revue les questions à débattre lors de la rencontre provinciale.

Dans notre région, près d'une centaine de femmes se sont inscrites; ces rencontres risquent donc d'être fort importantes pour la cause de la Condition féminine. Le vendredi 7 décembre, les activités débuteront en plénière, pour se poursuivre le lendemain en ateliers; des ateliers pourront également se dérouler durant une partie de la journée du 9 décembre. Le dimanche après-midi, il y aura votation sur la question de la sécurité économique. Cette votation permettra de «prendre le pouls» des femmes de la région sur un sujet qui touche, directement ou indirectement, tous les aspects de leur vie: une véritable autonomie ne peut en effet s'acquérir que si une femme possède les moyens financiers de s'assumer et de prendre les décisions qui seront déterminantes tout au long de sa vie.

Les questions toujours actuelles de l'égalité salariale devraient donc être débattues lors du colloque de Montréal, ainsi que les problèmes relatifs aux garderies et au travail à temps partiel. **Décisions 85** permettra également d'analyser les progrès qui ont été réalisés depuis 10 ans, en rapport avec l'évolution générale des mentalités et des conditions de vie au Québec. Madame Leblanc-Bantey nous disait, il y a près d'un mois, que cette évolution était fort significative, mais elle précisait ensuite que rien n'était encore définitivement gagné et que la lutte pour l'égalité devait se poursuivre à un rythme soutenu au cours des prochaines années.

Rappelons que les rencontres régionales se dérouleront à Rimouski, au Cegep, (local D-127), les 7, 8 et 9 décembre prochains. Les personnes qui désireraient obtenir d'ici là de plus amples informations peuvent communiquer avec l'animatrice du Secrétariat à la condition féminine de la région, Mme Marjolaine Péloquin, au numéro 724-5231. Il est encore possible de s'inscrire avant vendredi.

Thérèse Martin

Les Québécoises vivent dans des conditions économiques lamentables

L'heure est à l'égalité des femme et des hommes

L'avenir économique des femmes dans la société québécoise est loin d'être assuré, tellement que des actions concrètes s'imposent à l'heure actuelle pour qu'elles soient enfin reconnues comme des partenaires réelles des hommes.

par
Claude PINEAULT

Dans une societé dite démocratique, on ne peut pas dire en effet que la situation economique des femmes s'est grandement amelioree, depuis la dernière décennie, periode qui marque, à l'aube de la nouvelle annee '85, l'aboutissement d'un mouvement amorce en 1975 par l'Année internationale de la femme.

Pour les femmes du Québec, l'heure est indubitablement aux changements pour améliorer leurs conditions economiques, qui sont plus que lamentables. Il faut nécessairement, en cette moitié de la présente décennie, mettre un terme à cette éternelle suprématie des hommes, qui brime grandement les femmes dans le contexte économique actuel, et définir au plus pressant des règles du jeu on ne peut plus équitables.

Dans l'esprit de favoriser un partage plus égal entre les femmes et les hommes de la richesse familiale et des differentes responsabilités, d'ordre économique en particulier, qui relèvent presque exclusivement des hommes encore en ces années '80, le Secretariat a la Condition féminine et le Secretariat aux conferences socio-économiques du gouvernement du Québec sont à poursuivre leur consultation dans les différentes régions administratives du Quebec, qui s'est amorcée en octobre 1984.

Rencontres régionales

A Rimouski, en fin de semaine, soit les 7, 8 et 9 decembre, une cinquantaine de femmes de la region du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine ont vécu une experience fort enrichissante, qui devrait déboucher dans un proche avenir sur des actions concrètes visant à améliorer substantiellement les conditions économiques des femmes.

Dans le cadre de la rencontre régionale, où des propositions d'actions concrètes, d'engagements et d'orientations ont été élaborées par les participantes, dont dix à Rimouski, les femmes ont reconnu la necessité, voire l'urgence, d'améliorer leur sécurité économique. Les propositions d'actions, qui ont été adoptées au cours de cette rencontre, feront l'objet d'un grand débat en mai 1985, tout comme celles retenues lors des autres assises regionales, alors que se tiendra à Montréal la Conférence nationale sur la sécurité économique de Québécoises, à laquelle trois representantes de la région de l'Est du Québec prendront part, dont mesdames Christiane Jobin, Louise Saint-Pierre et Simone Gagné-Lepage.

Les trois déléguées régionales qui participeront à la Conférence nationale su sécurité économique des femmes: Mmes Christiane Jobin, Louise Saint-Pierr Simone Gagné- Lepage.

(Photo-Le Rimouskois Claude Pine

«Décisions 85», qui est le theme sous lequel se manifestent ces importantes assises regionales et nationale, est un evenement unique dans l'histoire de la condition feminine duquel on espere d'interessantes retombees pour les femmes, d'ici les trois prochaines annees. Il s'inscrit, notamment, dans une demarche de concertation, ou les femmes, les representantes et les representants des secteurs des affaires, de la finance, des syndicats, de la recherche et de l'education, du gouvernement, des corporations professionnelles et des municip lites sont fortement invit à participer.

Rencontre régionale sur la sécurité économique des femmes à Rimouski

Dix priorités d'actions ont été retenues

A la veille de la tenue de la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises "Décisions 85", qui se tiendra en mai prochain au Québec et de laquelle devraient découler des prises de position concrètes sur la problématique féminine dans l'ensemble des actions menées par les partenaires, en l'occurrence les hommes, la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine vient de gravir d'importants échelons en matière de condition féminine, qui sont fort susceptibles d'améliorer considérablement les conditions économiques des femmes.

par Claude PINEAULT

En effet, une dizaine de propositions d'actions concrètes ont été retenues comme prioritaires par les quelque cinquante femmes, qui ont participé en fin de semaine au Cégep de Rimouski à la rencontre régionale «Décisions 85». Cette consultation régionale, au terme de laquelle trois femmes de la région de l'Est du Québec ont été déléguées en vue de la Conférence nationale sur la sécurité économique de femmes, a donné lieu à d'importants et d'intéressants échanges lors de ateliers.

L'ensemble des participantes ont été à même de constater l'importance que revêt une telle démarche et des débats engagés, depuis quelques mois, au Québec, pour corriger les inégalités dans bien des secteurs de la vie des Québécoises, principalement les conditions économiques des femmes pour qui il est urgent de modifier en profondeur les lois, les règlements se rattachant à la condition féminine.

Fort conscientes qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour vaincre ces mentalités et inégalités sociales qui existent entre les femmes et les hommes dans la société actuelle, les femmes sont néanmoins sorties très enrichies et énormément confiantes de la rencontre régionale, à Rimouski.

Priorités d'action

Ainsi, dans les priorités d'actions qui ont été retenues par les participantes en fin de semaine, seulement dix sur les 120 propositions débattues en ateliers seront présentées et discutées dans le cadre de la Conférence nationale, à laquelle des femmes d'autres pays francophones prendront part en mai prochain.

Voici, dans un ordre prioritaire, les propositions sur les quelles les participantes ont voté:

—Que soient amendées les dispositions du Code civil du Québec concernant les prestations compensatoires portant sur la reconnaissance de la contribution en biens et services des conjoints à l'enrichissement du patrimoine familial afin d'y inclure expressément, que la notion de la contribution en biens et services comprend également le travail domestique, le travail au foyer ou tout autre travail non rémunéré;

—Que l'Etat intègre la valeur du travail au foyer dans le calcul du produit national brut;

—Que des dispositions de la loi sur les normes minimales du travail soient revisées ou ajoutées;

—Que le fait de toucher des bourses d'études et/ou des pensions alimentaires n'ait pas pour effet de réduire les prestations d'aide sociale;

—Que le Régime des rentes du Québec soit réaménagé afin que les travailleuses au foyer y aient accès;

—Que la société reconnaisse la valeur sociale et économique du travail effectué à l'intérieur du foyer, entre autres, les acquis expérimentés du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail;

—Qu'une modification soit apportée à la loi du Régime de pensions de vieillesse, de façon à ce que la pension soit reconnue aux conjointes dès 55 ans, lorsque le conjoint reçoit déjà sa pension;

—Que soit formé un comité mixte composé de représentants gouvernementaux, syndicaux, patronaux, de la jeunesse, des femmes et d'autres groupes pertinents afin de réviser la notion traditionnelle du travail, de façon à favoriser la mise en place de mesures qui ne peut mieux adaptées au contexte actuel du marché de l'emploi, ainsi qu'un meilleur accès aux nouveaux arrivants et arrivantes;

—Que soit créé un office de surveillance qui permettrait l'organisation d'une campagne de sensibilisation pour dénoncer les inégalités faites à l'égard des femmes dans le secteur de l'emploi, en insistant sur le droit au travail pour toutes les femmes. Que cet office comprenne obligatoirement des membres du CSF, de la Commission des droits de la personne et des différents regroupements des femmes;

—Et enfin, qu'une campagne d'information sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles soit mise en place. Celle-ci devrait, entre autres, comprendre une information de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui; cette campagne pourrait s'adresser prioritairement aux intervenantes et aux intervenants, aux parents et aux étudiants, ainsi qu'aux centres d'emploi fédéraux et provinciaux.

A l'issue de la rencontre régionale, les participantes ont également adopté à l'unanimité la proposition selon laquelle des montants forfaitaires devraient être alloués aux trois délégations régionales pour faciliter l'accomplissement du mandat qui leur a été confié.

Visiblement épuisées et vidées, les participantes ont déclaré, à la levée de la rencontre, avoir réalisé un véritable tour de force, d'autant qu'elles n'ont bénéficié que peu de temps dans la préparation de ces importantes assises régionales.

Mercredi 12 décembre

Dans le cadre de «Décisions 85»

Les femmes de la région ont établi leurs priorités

Un colloque régional qui prépare bien la prochaine rencontre nationale. (Photo, Progres-Echo; Therese Martin)

Les 7, 8 et 9 décembre s'est deroulé à Rimouski le colloque régional sur la situation economique des femmes. Cette rencontre, qui se voulait preliminaire aux grandes conférences qui auront lieu à Montreal en février et mai 85, a permis d'établir les grandes priorites pour la region et d'elire des déleguees. 96 femmes de la region s'étaient inscrites à ce colloque; les déléguées élues pour la region de Rimouski sont Mesdames Simonne Gagné-Lepage, Christiane Jobin et Louise St-Pierre. Quant aux priorités régionales, elles touchent principalement la reconnaissance du travail au foyer et la révision des normes du travail.

Trois déléguees ont donc été élues à Rimouski et trois autres à Gaspé; en fin de semaine, les femmes seront de nouveau appelées à voter puisqu'il ne doit y avoir en tout, au congres de février à Montréal, que trois représentantes pour la région Bas St-Laurent-Gaspésie.

Plus de 1 200 femmes ont déjà participé ou participeront aux rencontres régionales a travers la province. Plusieurs centaines de propositions seront finalement énoncées; a Rimouski, les propositions qui ont été rajoutees (à la demande des femmes qui ont participé aux ateliers) à la liste déjà imposante des revendications de base portant sur une plus facile accession pour les femmes au marché du travail, un réajustement aux régimes des pensions et des allocations familiales, l'amélioration des divers services de garde et la mise en place d'un comité de surveillance pour réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Une étude réalisée il y a trois ans nous apprend que dans le Bas St-Laurent, le revenu moyen des femmes n'atteint que 66% de celui des hommes; le revenu de ceux-ci est par ailleurs, en moyenne, inférieur à celui qui a été calculé pour l'ensemble du Québec. Autres chiffres troublants: dans la région, 55% des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont entre 15 et 34 ans sont des femmes. Selon Mme Marjolaine Péloquin, responsable régionale de «Décisions 85», la mauvaise situation économique dans laquelle se retrouvent beaucoup de femmes est à la base de toute inégalité, car elle les empêche d'acquérir une véritable autonomie.

Lors du colloque régional qui s'est tenu en fin de semaine, les participantes étaient, dans la même proportion, des travailleuses au foyer et des femmes sur le marché du travail. Près de la moitié d'entre elles étaient impliquées dans un groupe ou une association. Les discussions en ateliers auront donc, selon les organisatrices, permis de faire un inventaire à peu près complet des problèmes vecus quotidiennement par les femmes de tous les milieux, sur le plan économique.

On sait que «Décisions 85» doit faire le point sur les dix ans qui ont suivi l'«Année internationale des femmes», decretée par l'ONU en 1975. Mme Denise Leblanc-Bantey a, il y a plus d'un mois, effectué une tournee a travers le Quebec pour informer les femmes en region. En février 85, les femmes de tous les coins du Quebec se réuniront a Montreal et en mai se deroulera le grand [illegible] avec les intervenants du secteur socio-économique (patronat, syndicats, entreprises, etc.) A la suite de cette dernière réunion, le gouvernement du Québec sera en mesure d'établir ses priorites en matiere de Condition féminine pour les trois prochaines annees.

Quant aux autres problèmes vecus par les femmes qui ne seront pas abordés lors de ces colloques (violence, non respect, exploitation...), il pourront être debattus lors de réunions ultérieures. A ce propos, Mme Diane Verret, porte-parole du Secretariat a la Condition féminine pour «Decisions 85», declare qu'il est plus facile de changer les lois et les conditions de vie que de faire évoluer les mentalités.

Thérèse Martin

L'IN FOR MATION
hebdomadaire regional
Vol. 14 no 50, Mont-Joli le 11 décembre 1984
KIOSQUE: 30c | 775-4381

Ce que les Bas-Laurentiennes souhaitent

ANDREE GAUTHIER

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons qu'au nombre des dix recommandations adoptées en assemblée plénière, dimanche après-midi, certaines ne sont pas d'hier et collent à la réalité. On souhaite que les femmes qui bénéficient de bourse d'étude pour améliorer leur condition économique sur le marché du travail ne soient pas pénalisées au chapitre des prestations d'assistance sociale.

Que le régime des Rentes du Québec soit réaménagé pour que les femmes au foyer y aient accès.

Que les acquis par travail au foyer ou dans des organismes bénévoles soient reconnus officiellement par l'État aux plans de l'accès aux études supérieures ou au marché du travail

Que des modifications soient apportées au Regime des pensions de vieillesse pour que les femmes, dès l'âge de 55 ans, dont le conjoint est déjà bénéficiaire, soient éligibles à cette prestation.

Qu'un Office soit créé pour mener une campagne contre les inégalités dont sont victimes les femmes sur le marché du travail.

Qu'une campagne d'information soit menée relativement à la formation des filles pour les sensibiliser aux avantages des cours de formation professionnelle.

Page 6

Plus de 50 Bas- Laurentiennes expriment leurs attentes en sécurité économique

ANDREE GAUTHIER

Dix ans après l'Année internationale des femmes, les Bas-Laurentiennes, comme toutes leurs sœurs au Québec, sont à l'heure des bilans sur la condition féminine. Aussi, en fin de semaine au Cégep de Rimouski, une cinquantaine de femmes des régions des Monts, de la Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette ont participé à trois jours de réflexions et de discussions organisées par le Secrétariat à la Condition féminine du Québec, dont Mme Marjolaine Pelletier, responsable régionale, fut la chevillle ouvrière.

105 inscriptions en tout le Bas St-Laurent. Mais la formule a réduit de nombre de 50%. Sans interruption, avec entrain elles ont travaillé pour mettre au point une série de propositions susceptibles d'améliorer la situation économique des femmes québécoises. Elles avaient été mises en branle de discussions par l'envoi d'un document de travail qui compte déjà 103 recommandations, élaborées au terme des nombreuses consultations avec des organismes. Des recommandations, qui les participantes avaient le loisir de modifier ou de compléter, à l'intérieur de six thèmes, tous centrés sur l'économie. La Rencontre de Mme Marie Bégin sur la

situation économique des femmes de la région 01 (présentait illustrée d'statistiques qui en dit la compréhension D-1271), fournissant d'importants éléments pour amorcer les discussions sur certains aspects régionaux.

Cette rencontre régionale de travail, dans le cadre du Décembre 85, a été précédée particulièrement sur les négociations du travail, l'organisation du travail, l'accès à l'égalité la rémunération, les congés parentaux, le revenu provenant, l'accès au crédit, la formation des filles, le partage de la richesse familiale le partage des responsabilités, la solution économique à des groupes particuliers.

Les femmes ouvrières à bas

Les trois délégués du Bas St-Laurent, choisis par vote des participantes, à l'issue du dernier exercice, complètent maintenant vers d'autres communautaires, participeront avec quelque 70 autres Québécoises des autres régions à la Rencontre nationale des femmes les 1, 2 et 3 février, à Montréal, pour établir un consensus des propositions du recommandations à soumettre aux assises régionales pour en débattre à la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises à Montréal les 14, 15 et 16 mai. C'est là que les femmes du Québec, bien préparées par les rencontres régionales de participation, feront valoir leurs priorités devant le Premier, les Syndicats, les représentants municipaux et provinciaux.

Six besoins de sécurité en cause

Les quatre ateliers de travail animés par les animatrices Régina Vadeboncoeur, Nicole Dubois et Nicole Bérubé avec l'appui de deux avocates de Rimouski, Mme Rose-Marie Roy spécialisée en droit matrimonial, Mme Diane Veilleux, professeure à l'UQAR, spécialisée en économie du Travail Et de Mme Diane Werner et Mme Louise Clermont de Québec respectivement secrétaire au Secrétariat à la Condition féminine pour Décembre 85 et représentante avant participé au document de travail soumis aux participantes.

A en juger par l'intérêt que soulèvent ces rencontres régionales à travers tout le Québec, le maître de cérémonies en assemblée à la Rencontre nationale de Décembre 85 en représentera certes réussir à faire exploser le dossier de la condition économique des Québécoises. D'autant plus que le premier ministre René Lévesque affirmait tout récemment que l'heure est venue pour nous, comme société, de passer aux correctifs à la misère à la pauvreté, ce qui implique l'engagement précis et déterminant de tous les agents économiques.

Les femmes de l'Est sont les plus scolarisées

ANDREE GAUTHIER

Rassemblées au CEGEP de Rimouski les 7, 8 et 9 décembre les quelque 50 femmes de toute la région bas-laurentienne depuis St-Fabien à Ste-Anne-des-Monts, pour la rencontre régionale de travail mise sur le Secrétariat à la condition féminine sur la question de la sécurité économique des Québécoises, se sont penchées sur une recherche récente sur la situation des femmes dans la région 01.

Une étude fort éclairante qui a fourni aux participantes des idées de réflexion et des amorces de discussions. Un document qui a fait ressortir certains particularismes pour actualiser analyse de la situation et émergence de solutions aux difficultés de femmes d'ici.

Si tous les sujets traités représentent à de prédominance pour faire le point et tracer une nouvelle étape en matière de condition féminine, on observait cependant la non-représentativité des 18-25 ans, qui représentent d'un point de vue social nouveau et différent toutefois de ceux du passé récent.

Il y aurait deux fois plus de femmes de l'Est du Québec qui dans la province à effectuer des études de niveau universitaire. Ce phénomène de scolarisation élevée particulièrement déterminée par la présence d'un fort pourcentage d'universitaires dans la région 01 est mis en lumière dans le document de Mme Marie Bégin.

Par contre, 38,4% contre 30,4% au Québec n'ont pas complété une 9e année. Et on ne dit à trop aux études post-secondaires, les femmes de la région ont un taux de scolarisation comparable (à 2% près) à celui des femmes du Québec.

C'est donc dans les chiffres que les différences se manifestent avec le plus d'ampleur.

Ces données sur la scolarisation prennent un relief particulier lorsqu'elles sont confrontées aux ressources portant sur le travail et l'emploi des femmes. Dans l'Est, 46% des femmes ayant complété une 13e année ou davantage. Ce qui ne leur assure pas pour autant une position plus favorable que l'ensemble des Québécoises sur l'échelle des revenus.

Au surplus, 34,1% des femmes de la région 01 sont dans activité, tout la marque du travail contre 41,2% dans l'ensemble du Québec. C'est un phénomène constant suivre que soit la catégorie d'âges.

Au niveau de la syndicalisation à situation des femmes en région, semble aussi moins satisfaisante que dans la province. Elles aussi les moins bien rémunérées.

Dans le Bas St-Laurent, 58,6% des femmes et 37,2% des hommes gagnent moins de $ 6 000,00 $, contre 62,5% des femmes et 41,5% des hommes en Gaspésie. Alors qu'au Québec, 48,3% des femmes et 28,0% des hommes gagnent moins de $ 6 000,00 $ par an.

La seule tranche de revenus où les femmes de l'Est ne rattrapent on proportion plus grande que les Québécoises est celles de 20 000,00 $ et plus par an.

9,2% des femmes de l'Est ont une formation universitaire contre 4,7% des femmes du Québec.

Cet écart de revenus, entre les femmes de la région et celles de l'ensemble du Québec, souligne le document, est aussi semblable lorsqu'on se penche sur les revenus moyens des hommes et des femmes.

Le revenu moyen des hommes du Bas St-Laurent a atteint à 12 912,00 $ contre $ 904,00 $ pour les femmes. Alors qu'au Québec, c'est 16 378,00 $ dans la province est de 9 512,00 $ pour les femmes. Ce qui signifie que le revenu moyen des femmes du Bas St-Laurent représente 79% de celui des hommes du Québec et celui des femmes 58%.

L'écart plus rapproché entre celui des hommes de leur région tandis particulièrement que les femmes aussi sont plus pauvres ici que dans l'ensemble du Québec.

Cela se traduit aussi par les pourcentages sur celui de bénéficiaires d'aide sociale. Dans la région 38% des bénéficiaires entre 18 et 34 ans, sont des femmes (8 139 contre 6 428 hommes).

Alors que dans l'ensemble du Québec elles représentent 57% de ces bénéficiaires. Donc, il y a ici plus d'hommes pauvres que dans l'ensemble de la province 43% des bénéficiaires en région contre 43% au Québec.

Trois femmes engagées socialement dans leur milieu respectif

ANDREE GAUTHIER

De tout nouvelles Christiane Jobin professeure au Cégep de Rimouski, Simone Gagné-Lepage de Mont-Laurier présente ancienne de AFEAS, Mme Louise St-Pierre d'Amqui œuvrant dans trois domaines différents d'activités, qui ont des points communs sérieux, pour rencontrer les femmes du Bas St-Laurent à la Rencontre régionale de Décembre 85 qui se tiendra à Rimouski les 1er 2 et 3 février.

Ces trois déléguées spéciales tourneront à cette assemblée 70 représentantes de toute la province se tenir se qui résolutions adoptées à tous se réunion de la semaine.

Les trois mesures suggérées à cette rencontre régionale par la Québécoises jusqu'à quelques années par les nombreux groupes de femmes du Québec et qui ont effectué des travaux de recherche approfondies sur la condition économique des femmes.

Mesdames Jobin, Lepage et St-Pierre qui auront à s'exprimer en présence électoral sur leur engagement dans le social, à divers titres, se rappellent les suffrages de 9 cinquantaine de participantes avec Mme Rita Jaulaire de Rimouski Mme Jocelyne Montpetit de Sayabec Mme Christine Pouliot de Amqui.

Jusqu'à ces jours ici à Gaspé une quarantaine de Gaspésiennes et de Madelinoises au terme d'une rencontre de travail, avaient eu comme objectifs à la clôture de la rencontre de février madames Pamela Lévesque, Angèle Gagnon et Christiane Bruni.

Animatrices Christiane Jobin, Louise St-Pierre (Amqui), Simone Gagné-Lepage, de Mont-Laurier.

Les Québécoises vivent dans des conditions économiques lamentables

L'heure est à l'égalité des femme et des hommes

L'avenir économique des femmes dans la société québécoise est loin d'être assuré, tellement que des actions concrètes s'imposent à l'heure actuelle pour qu'elles soient enfin reconnues comme des partenaires réelles des hommes.

par
Claude PINEAULT

Dans une société dite démocratique, on ne peut pas dire en effet que la situation economique des femmes s'est grandement améliorée, depuis la dernière décennie, periode qui marque, à l'aube de la nouvelle année '85, l'aboutissement d'un mouvement amorcé en 1975 par l'Année internationale de la femme.

Pour les femmes du Québec, l'heure est indubitablement aux changements pour améliorer leurs conditions économiques, qui sont plus que lamentables. Il faut nécessairement, en cette moitié de la présente décennie, mettre un terme à cette éternelle suprématie des hommes, qui brime grandement les femmes dans le contexte économique actuel, et définir au plus pressant des règles du jeu on ne peut plus équitables.

Dans l'esprit de favoriser un partage plus égal entre les femmes et les hommes de la richesse familiale et des différentes responsabilités, d'ordre économique en particulier, qui relèvent presque exclusivement des hommes encore en ces années '80, le Secretariat a la Condition féminine et le Secrétariat aux conférences socio-économiques du gouvernement du Québec sont à poursuivre leur consultation dans les différentes régions administratives du Québec, qui s'est amorcée en octobre 1984.

Rencontres régionales

A Rimouski, en fin de semaine, soit les 7, 8 et 9 decembre, une cinquantaine de femmes de la region du Bas Saint-Laurent, de la Gaspesie et des Iles-de-la-Madeleine ont vécu une experience fort enrichissante, qui devrait déboucher dans un proche avenir sur des actions concrètes visant à améliorer substantiellement les conditions économiques des femmes.

Dans le cadre de la rencontre régionale, où des propositions d'actions concrètes, d'engagements et d'orientations ont été élaborées par les participantes, dont dix à Rimouski, les femmes ont reconnu la necessité, voire l'urgence, d'améliorer leur sécurité économique. Les propositions d'actions, qui ont été adoptées au cours de cette rencontre, feront l'objet d'un grand débat en mai 1985, tout comme celles retenues lors des autres assises régionales, alors que se tiendra à Montréal la Conférence nationale sur la sécurité économique de Québécoises, à laquelle trois représentantes de la région de l'Est du Québec prendront part, dont mesdames Christiane Jobin, Louise Saint-Pierre et Simone Gagné-Lepage.

Les trois déléguées régionales qui participeront à la Conférence nationale sur sécurité économique des femmes: Mmes Christiane Jobin, Louise Saint-Pierre Simone Gagné- Lepage.

(Photo-Le Rimouskois Claude Pineau

«Décisions 85», qui est le theme sous lequel se manifestent ces importantes assises regionales et nationale, est un evenement unique dans l'histoire de la condition feminine duquel on espere d'intéressantes retombees pour les femmes, d'ici les trois prochaines annees. Il s'inscrit, notamment, dans une demarche de concertation, ou les femmes, les representantes et les representants des secteurs des affaires, de la finance, des syndicats, de la recherche et de l'education, du gouvernement, des corporations professionnelles et des municipalités sont fortement invités à participer.

LE

VOTRE JOURNAL

RIMOUSKOIS

VOLUME 18 NUMERO 5 LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1984 KIOSQUE: 35¢

DÉCISIONS '85

Un véritable tour de force

NOTE AUX PARTICIPANTES

TOUT COMMENTAIRE, AMENDEMENT OU
QUE VOUS AIMERIEZ APPORTER DEVR
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMI
RE LORS D'UNE PROCHAINE ÉDITION

AJOUT AU CAHIER RÉGIONAL
ÊTRE ADRESSÉ AU
NE QUI VERRA À LES INCLU-